

# MATÉRIEL A NE PAS OUBLIER :

Tout doit être marqué au nom du jeune et mis dans une seule valise ou un sac à dos. Les quantités sont indicatives. Indiquez le nombre effectif de vêtements présents dans le bagage. Il n'y aura pas la possibilité de laver son linge sur place.

## 1 - Penser à prendre :

- De quoi faire son courrier, carnets de chants, instruments de musique
- Argent de poche : 10€ maximum
- Petit sac à dos (pour les déjeuners sur les pistes)

## 2 - Apporter :

- |  |                          |                          |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • 1 combinaison ou salopette de ski _____                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 collants de ski _____  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 6 tee-shirts (de ski) _____  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 3 sous-pull pour le ski _____                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 3 paires de chaussettes de ski (épaisses et hautes) _____          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 anorak _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 gros pull ou 1 polaire pour l'extérieur _____                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 paire de chaussure d'extérieur _____                             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 paire d'après-ski _____  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 casque (fourni par les familles ou loué sur place moyennant 15€) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 2 paires de gants ou de moufles _____                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 bonnet _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 écharpe _____  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>Tenues d'intérieur :</b>  |                          |                          |
| • Chemises et tee-shirts _____                                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 pull d'intérieur _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 paire de pantoufles ou chaussures d'intérieures _____            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 pyjama _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 trousse de toilette garnie et marquée _____                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 serviette de toilette _____                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 8 sous-vêtements _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • chaussettes fines _____  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 sac à linge sale _____   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Crème solaire et protection pour les lèvres _____                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • 1 drap housse et 1 taie d'oreiller _____                           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • <b>1 housse de couette obligatoire</b> _____                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Toute affaire doit être marquée !!

PARTIE A CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

arrivée départ

## 2 dates à noter :

Réunion d'information pour tous les parents (+ présence obligatoire des jeunes du groupe Derry : 12-17 ans)

**Le jeudi 13 janvier 2022**

Retour des camps ski : après-midi photos et vidéos !

**Le dimanche 13 mars 2022**

### Conditions d'annulation :

- En cas d'annulation sur décision gouvernementale, le remboursement sera de 100%.
- Sur votre demande et sur justificatif :
  - entre le 15 décembre 2021 et le 25 janvier 2022, nous remboursons 65% du prix du séjour;
  - entre le 25 janvier et le 15 février, nous remboursons 30% du séjour.
  - Au-delà du 15 février, aucun remboursement ne sera opéré.

FÉVRIER 2022

7 À 17 ANS

CAMPS SKI

1<sup>er</sup> CAMP DU 19 FÉVRIER AU 26 FÉVRIER

2<sup>eme</sup> CAMP DU 26 FÉVRIER AU 5 MARS

PRÉ-INSCRIPTIONS LE 16 NOV  
INSCRIPTIONS LE 22 NOV

le bon conseil

# Bulletin CAMPS DE SKI 2022

PARTIE A RE-  
METTRE AU  
BON CONSEIL

PARTIE A CON-  
SERVER PAR  
L'ADHÉRENT

NOM de l'enfant : ..... 1<sup>er</sup> camp : du 20 au 26 février 2022

Prénom de l'enfant : ..... 2<sup>o</sup> camp : du 26 février au 5 mars 2022

## Règle de vie

La vie commune suppose l'acceptation de règles communes qui pour certaines :

- 1) tiennent à l'exigence de la vie de groupe ;
- 2) pour d'autres : correspondent à un choix de vie ;
- 3) enfin un camp de ski comporte des règles spécifiques.

### 1) Parmi les exigences de la vie de groupe figurent :

La disponibilité dans le service de la vie quotidienne,  
Le décentrement de soi et le renoncement à son propre confort,  
L'ordre et la propreté,  
La contribution à un climat fraternel, franc et détendu qui bannisse tout mauvais esprit,  
Le désir de résoudre les difficultés par le haut et d'accueillir les contretemps dans l'humour,  
Le respect des personnes et des biens d'autrui,  
La soumission aux règles de sécurité énoncées.

### 2) Parmi les règles qui correspondent à un choix de vie figurent :

Le refus de la vulgarité,  
Le refus du flirt,  
L'abstention de téléphone portable, ipod, tablettes et autres objets de ce genre,  
L'abstention de tabac et d'alcool.

### 3) Règles spécifiques au camp de ski :

Tout enfant boira chaque matin une boisson chaude,  
Tout enfant prendra part aux repas en se nourrissant de tout ce qui est servi, même en petite quantité.

Cet ensemble prenant place dans un climat de vie chrétienne, chaque participant au séjour, étant respecté son itinéraire intérieur personnel, prendra part à la vie et aux activités d'ordre spirituel de manière communautaire et avec un esprit d'ouverture.

Il est évident que dans le cas contraire ou dans le cas où cette règle de vie constituerait un poids insupportable à l'un ou l'autre, comme en cas de désobéissance grave, le renvoi pourrait ultimement constituer le dernier recours. Le renvoi d'un enfant sera aux frais de la famille. Dans pareil cas, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Je certifie avoir lu la règle de vie et m'engage à la respecter.

Date et signature de l'enfant :

## Autorisation Parentale

Je, soussigné(e), .....

Autorise les responsables du camp de ski du Bon Conseil :

- A prendre toute mesure jugée par eux nécessaire en cas d'accident.
- A faire sortir mon enfant de l'hôpital en cas d'hospitalisation.
- A transporter notre enfant dans les véhicules dont ils disposeront.
- A pratiquer éventuellement toute autre activité proposée pendant le séjour.
- A mettre sur le site Wordpress (<https://bonconseil7.wordpress.com>) les photos sur lesquelles apparaîtrait mon enfant.

Date et signature :

## Paiement du séjour

Afin de faciliter la comptabilité, nous vous demandons de joindre la totalité du règlement (si possible en 1 seul chèque) avec ce bulletin d'inscription soit en 1 chèque, 2 chèques ou 3 chèques à l'ordre de l'AEBC :

Je paye la totalité du coût du camp en 1 FOIS :

- 36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)
- 590 €
- 15 € pour la location d'un casque
- Je fais un don de .....€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)

Je paye le coût du camp en 2 FOIS :

- 36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)
- 300 €

290 €

- 15 € pour la location d'un casque
- Je fais un don de .....€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)

Je paye le coût du camp en 3 FOIS :

- 36 € d'adhésion (obligatoire si l'enfant n'est pas adhérent)
- 2 chèques de 200 €
- 1 chèque de 190 €
- 15 € pour la location d'un casque
- Je fais un don de .....€ pour aider des enfants à partir au ski (déductible des impôts)

Le 1<sup>er</sup> chèque est encaissé en décembre, le 2<sup>o</sup> chèque en janvier et le 3<sup>o</sup> chèque en février.

Si vous inscrivez plusieurs enfants, merci de grouper les paiements.

# Détails généraux et pratiques des camps

Départ du BC le samedi matin entre 8h30 et 10h

Retour au BC le samedi au matin entre 7h et 9h

Des précisions vous seront données ultérieurement par les organisateurs.

§ Pré-inscriptions en ligne (portail adhérents) pour les adhérents du 16 au 21 novembre et inscriptions pour tous à partir du lundi 22 novembre à l'accueil du Bon Conseil, 6 rue Albert de Lapparent. Infos et disponibilités sur le site internet.

§ Effectifs : Une soixantaine d'enfants du CE1 à la Terminale (7-17 ans).

§ Encadrement : 1 éducateur pour 8 enfants

Séjour déclaré auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

§ Direction du camp 1 : Père Francisco DOLZ, directeur du Bon Conseil (également aumônier du camp) et Joséphine PITY, directrice de l'AEBC et du foyer Derry.

§ Direction du camp 2 : Père Nicolas CHAPPELLIER (également aumônier du camp) et Joséphine PITY, directrice de l'AEBC et du foyer Derry.

§ Groupe Abbé Esquerré (Primaire) : Activités de loisirs le matin. Ski l'après-midi.

§ Groupe Abbé Derry (Collège/Lycée) : Ski le matin et l'après-midi. Pique-nique sur les pistes si la météo le permet.

§ Transport : en autocar

§ Tarif : 590 € par personne + 36 € si l'enfant n'est pas encore adhérent. Si vous le pouvez, merci d'ajouter un don afin de permettre à des enfants de partir au ski. Ce prix comprend le transport, la pension complète, les remontées mécaniques et l'assurance. (Voir modalités d'annulation au verso) Pour plusieurs enfants de la même famille et en cas de difficultés financières, possibilité de tarifs dégressifs et d'étalement du règlement : voir avec le père Francisco : [perefrancisco@bonconseil.org](mailto:perefrancisco@bonconseil.org).

§ Adresse : Chalet L'Oule des Praz — Hameau du Collet -  
73530 Saint Jean d'Arves

A découper selon les pointillés. Remettre au Bon Conseil le bulletin (partie gauche) et garder les infos pratiques (partie droite)